

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE D'AMOS

LE 17 OCTOBRE 2016

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016;
4. Administration générale :
 - 4.1 Dérogation mineure des Immeubles Jackand inc. pour des terrains situés sur la rue Carrière afin de permettre leur subdivision;
 - 4.2 Dérogation mineure de M. Stéphane Lajoie pour le 51, rue Cloutier afin de régulariser l'implantation de la résidence;
 - 4.3 Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification d'une enseigne et pour l'installation d'enseignes sur pellicules adhésives sur le bâtiment situé au 100, 1^{re} Avenue Ouest;
 - 4.4 Autorisation de signer une entente avec le MRAR pour l'utilisation des locaux de la Gare;
 - 4.5 Autorisation de signer des ententes de contribution financière avec différentes entreprises;
 - 4.6 Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers;
 - 4.7 Comptes à payer au 30 septembre 2016;
 - 4.8 Demande d'un moratoire pour le projet OPTILAB;
 - 4.9 Autorisation de signer une entente avec la municipalité de St-Félix-de-Dalquier pour l'entretien d'une partie de chemin;
 - 4.10 Autorisation d'assister au Congrès annuel des festivals, événements et attractions touristiques et à la soirée Coup d'éclat de la SATQ / FEQ;
 - 4.11 Appui au projet Changements climatiques : L'Abitibi-Témiscamingue en action!
 - 4.12
5. Procédures :
 - 5.1 Avis de motion – projet de règlement n° VA-939 abrogeant le règlement n° VA-534 concernant la circulation, le stationnement des véhicules et la sécurité publique;
 - 5.2 Adoption du second projet de règlement n° VA-928 modifiant le règlement de zonage n° VA-119;
 - 5.3 Avis de motion - projet de règlement n° VA-940 abrogeant le règlement n° VA-927 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés;
6. Dons et subventions :
 - 6.1 ;
7. Informations publiques;
 - 7.1 Félicitations à Karol-Ann Canuel;
 - 7.2 Statistiques de la construction au 30 septembre 2016;
8. Période réservée à l'assistance;
9. Levée de la séance.